

Objet : FINANCES - Convention portant création d'un groupement de commande pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage avec les communes de Blagnac, Seilh et Aussonne.



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 75/13 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 29 AOÛT 2013

Affiché le : 28 AOÛT 2013

L'An deux mille treize, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 14 août 2013

PRÉSENTS : Mmes et M.M., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, SUZE, FERTE.

PROCURATIONS

M.me LASSALLE	à	Mme MAUREL
M.me PETIT	à	M. ZAMBONI
M. LOUGE	à	M. FERTE
M.me GESSA	à	Mme SUZE

ABSENTS : M.me DURAND, M. SALAÜN

Secrétaire : Mme GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Convention portant création d'un groupement de commande pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage avec les communes de Blagnac, Seilh et Aussonne

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que les villes de Blagnac, Seilh et Aussonne ont décidé de confier à un tiers la gestion technique et administrative des aires d'accueil des gens du voyage situées sur leur territoire, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage après la dissolution du SIVOM Blagnac Constellation, revient aux communes.

Aussi afin d'optimiser la procédure de consultation, le coût des prestations et de faciliter l'exécution des marchés, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des Marchés Publics en vue de retenir en commun un titulaire de marché. Le groupement de commandes ainsi constitué sera compétent pour la passation et la gestion des marchés.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter la convention constitutive de groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement du groupement, désignant la ville de Blagnac comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par

Objet : FINANCES - Convention portant création d'un groupement de commande pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage avec les communes de Blagnac, Seilh et Aussonne.

collectivités et établissements publics. A ce titre, la commission d'appel d'offres de la ville de Blagnac sera chargée d'attribuer les marchés.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 27 août 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

